

Les plus d'Ociane Santé Pro

Éligible
Loi Madelin

- » Des cotisations déductibles de vos bénéfices imposables.
- » La **dispense d'avance de frais** chez la plupart des professionnels de santé grâce au tiers payant.
- » Des services de médecine à distance avec la **téléconsultation Medaviz** pour joindre un médecin en moins de 3 minutes 24 h/24, 7 j/7 et **deuxiemeavis.fr** pour obtenir un deuxième avis médical en moins de 7 jours auprès d'un médecin expert sur votre maladie en cas de problème de santé sérieux.
- » **Des avantages tarifaires** chez nos opticiens et audioprothésistes partenaires.
- » Des services d'accompagnement et bien-être avec la formation en ligne **Salvum** pour **apprendre les gestes de premiers secours** et le **coaching santé en ligne** pour retrouver le sommeil, gérer son stress et maintenir son poids durablement.
- » Les **e-services** sur **matmut.fr** et sur votre mobile : vos relevés de prestations en ligne, une alerte à chaque remboursement, le dépôt en ligne de vos justificatifs...
- » Une **qualité de service** reconnue et certifiée ISO 9001.



Renvois correspondant au tableau des garanties

- Actes de Chirurgie (ADC), d'Anesthésie (ADA), d'Obstétrique (ADO), d'Échographie (ACO) et Actes Techniques Médicaux (ATM). Y compris la participation forfaitaire pour les actes coûteux. Hospitalisation à l'étranger : voir conditions générales de la garantie **Ociane Assistance**. Pour les niveaux 2 à 6, le taux de prise en charge indiqué s'applique aux actes et soins réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO). Ce taux est minoré de 20 % pour les médecins non adhérents.
- Transports acceptés par la Sécurité sociale et à condition qu'ils soient liés à un acte ou à une hospitalisation ayant fait l'objet d'une prise en charge par la mutuelle.
- Dans le cadre d'une hospitalisation d'un enfant de moins de 16 ans.
- La prise en charge de la chambre particulière est limitée à 30 jours par an en convalescence, rééducation et psychiatrie. **Ociane** prend en charge la chambre particulière ambulatoire (sans nuitée) dans le cadre d'une hospitalisation incluant obligatoirement un Acte de Chirurgie (ADC) ou un Acte Technique Médical (ATM) et un Acte d'Anesthésie (ADA).
- Y compris la participation forfaitaire pour les actes coûteux. Hors parcours de soins coordonnés, la prise en charge est limitée à 100 % de la Base de Remboursement hors majoration du ticket modérateur appliquée par la Sécurité sociale. Pour les niveaux 3 à 6, le taux de prise en charge indiqué s'applique aux actes et soins réalisés par des médecins ayant adhéré à l'Option de Pratique Tarifaire Maîtrisée (OPTAM et OPTAM-CO). Ce taux est minoré de 20 % pour les médecins non adhérents.
- La garantie Cure thermique prend en charge les frais liés à des cures thermales donnant lieu à un forfait de surveillance médicale versé par l'Assurance Maladie.
- Médicaments à SMR (Service Médical Rendu) important : remboursement à 65 % par l'Assurance Maladie - Médicaments à SMR modéré : remboursement à 30 % par l'Assurance Maladie - Médicaments à SMR faible : remboursement à 15 % par l'Assurance Maladie.
- Forfait versé en plus du remboursement de la Sécurité sociale pour une paire de lunettes (monture + 2 verres) dans la limite des montants suivants :

OCIANE SANTÉ PRO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Lunettes adulte						
Monture	40 €	60 €	80 €	100 €	125 €	150 €
Verre simple (par verre)	30 €	45 €	65 €	80 €	100 €	150 €
Verre complexe (par verre)	80 €	90 €	100 €	130 €	160 €	250 €
Verre très complexe (par verre)	130 €	170 €	210 €	250 €	300 €	350 €
Lunettes enfant (-18 ans)						
Monture	40 €	40 €	60 €	60 €	60 €	70 €
Verre simple (par verre)	30 €	40 €	50 €	60 €	65 €	70 €
Verre complexe (par verre)	80 €	90 €	100 €	130 €	160 €	250 €

Dans la limite d'une paire de lunettes tous les 24 mois à partir de la date d'achat sauf pour les mineurs ou en cas de renouvellement de l'équipement justifié par une évolution de la vue (1 paire de lunettes tous les 12 mois).

Verre simple : simple foyer dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à +4,00 dioptries.

Verre complexe : verre simple foyer dont la sphère est hors zone de -6,00 à +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et verre multifocal ou progressif.

Verre très complexe : verre multifocal ou progressif sphéro-cylindrique pour adulte dont la sphère est hors zone de -8,00 à +8,00 dioptries ou verre multifocal ou progressif sphérique dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.

- Chirurgie au laser, implant ou lentille intraoculaire.
- Sont considérées comme étant les « dents du sourire », 8 dents par mâchoire : les 2 incisives centrales, les 2 incisives latérales, les 2 canines et les 2 premières prémolaires. Forfait versé en plus du remboursement de la Sécurité sociale dans la limite de :

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
-	3 couronnes par an	4 couronnes par an	4 couronnes par an	5 couronnes par an	5 couronnes par an

Détail pour une prothèse dentaire pour les dents du sourire (dont la Base de Remboursement -BR- de la Sécurité sociale est fixée à 107,50 €) :

OCIANE SANTÉ PRO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Remboursement Sécurité sociale	70 % BR*	70 % BR*	70 % BR*	70 % BR*	70 % BR*	70 % BR*
+	+	+	+	+	+	+
Remboursement Ociane	55 % BR	135 €	250 €	300 €	400 €	530 €
=	=	=	=	=	=	=
Remboursement total maximum	134,37 €	210,25 €	325,25 €	375,25 €	475,25 €	605,25 €

* 107,50 € x 70 % de prise en charge par la Sécurité sociale = 75,25 €

(11) Détail pour les soins d'orthodontie remboursés par la Sécurité sociale (dont la Base de Remboursement -BR- est fixée à 193,50 €/semestre) :

OCIANE SANTÉ PRO	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 5	Niveau 6
Remboursement Sécurité sociale	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR	100 % BR
+	+	+	+	+	+	+
Remboursement Ociane	25 % BR	100 €	200 €	300 €	350 €	400 €
=	=	=	=	=	=	=
Remboursement total maximum	241,88 €	293,50 €	393,50 €	493,50 €	543,50 €	593,50 €

- Entretien, réparation prothèses auditives : 100 % de la Base de Remboursement de la Sécurité sociale.
- Substituts nicotiniques (patches, gommes à mâcher...) ou produits pharmaceutiques remboursables par la Sécurité sociale, consultations d'acupuncture, auriculothérapie, hypnose.
- Forfait global valable pour les actes non remboursés par la Sécurité sociale et chez les praticiens diplômés. Dans la limite de 3 séances par an.
- Soins chez un praticien diplômé d'État (DE).
- Soins chez un praticien diplômé de psychologie ou diplômé de diététique. Dans la limite de 3 séances par an.
- Pharmacie prescrite non remboursée (homéopathie) - Consultations d'ergothérapeutes et de psychomotriciens - Dépistage des troubles du développement (visuel et auditif pour les moins de 3 ans), de l'apprentissage (vue, audition, dyslexie, dyscalculie) ou du comportement (troubles alimentaires, relationnels) - Bilans allergiques (tests cutanés).
- Prime par enfant inscrit dans les 3 mois de sa naissance ou de son adoption, sous réserve que l'un des parents soit adhérent à la garantie à la date de naissance ou d'adoption.
- Indemnité versée à partir du 4^e jour d'hospitalisation, limitée à 90 jours par an, dont 30 jours en psychiatrie.

Les garanties sont exprimées remboursement Sécurité sociale inclus hormis pour les forfaits Optiques, Dentaires, Prothèses auditives, Prévention et Médecines douces, Protection « Gros Pépin » exprimés en euros remboursement Sécurité sociale exclu. La garantie Assistance est assurée par **Matmut** et réalisée par IMA GIE. Ces garanties sont conformes à la législation en vigueur sur le Contrat responsable. Seuls sont pris en charge les soins, actes médicaux ou hospitalisations réalisés après la date d'effet de l'adhésion ou de modification de garantie.

Assureur de la garantie santé : Mutuelle **Ociane** - Mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité. N° SIREN 434 243 085. Siège social : 35 rue Claude Bonnier 33054 Bordeaux Cedex. **Matmut** - Mutuelle assurance des travailleurs mutualistes - Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des Assurances. Siège social : 66 rue de Sotteville 76100 Rouen. L'intégralité des statuts de l'association, **Ociane Professionnels Indépendants**, des statuts d'**Ociane** et de la Notice d'information **Ociane Santé Pro** sont disponibles sur **matmut.fr**. **Téléconsultation Medaviz** : service mis en œuvre par SAS Podalire au capital social de 67 840 € - 807 414 024 RCS Paris - Siège social : 10 rue de Penthièvre 75008 Paris. **Deuxiemeavis.fr** : la plateforme web **www.deuxiemeavis.fr** est éditée par la société CARIANS, Société par Actions simplifiée au capital social de 108 030 € - 803 657 717 RCS Paris. Siège social : c/o Paris Santé Cochin - 29 rue du Faubourg Saint-Jacques 75014 Paris. **Optistya, e-Optistya/Audistya** : services mis en œuvre par Egaressaux, SAS unipersonnelle au capital social de 50 000 € - 808 130 140 RCS Paris - Siège social : 3 square Max Hymans 75748 Paris Cedex 15. **Salvum** - Formation en ligne de secourisme. Décision d'Agrément N° PSC1 - 1711 A90 du 22 novembre 2017 - Ministère de l'Intérieur - SAS au capital social de 310 420 € - 801 777 541 RCS Meaux - Siège social : 1 avenue Christian Doppler 77700 Serris. **Coaching santé** délivré par **MetaCoaching** : SAS au capital social de 383 299 € - 513 782 003 RCS Paris - Siège social : 65 rue Saint Charles 75015 Paris.

Studio **Matmut** - Crédits photos : © DragonImages, © shock, © highwaystarz - Fotolia.com